



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation **Bel-Ray 6 in 1**

Code de produit 99020

Numéro MSDS 6429

N° version 2,0

Date de révision le 21-Décembre-2010

Fabricant

Bel-Ray Company, Inc.
P.O. Box 526
Farmingdale, NJ 07727
Les Etats-Unis d'Amérique
+1 732 938 2421
CHEMTREC : 800-424-9300 (USA)
CHEMTREC : +1 703-527-3887 (outside USA - call collect)

Bel-Ray Europe S.A.
Avenue Louise, 304
Bruxelles-Brussel, B-1050
Belgique
+32 (0) 2 540 84 52
Europe : +32 (0) 2 201 18 87
Europe Emergency : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification R10-R14, Xn;R65, R52-53

Dangers physiques Inflammable. Réagit violemment au contact de l'eau.

Dangers pour la santé Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Dangers pour l'Environnement Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risques particuliers Inflammable. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Symptômes principaux Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Classification	No. CAS	%	N° CE/N° d'enregistrement REACH	Obs.
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0			20 - 40		N°
STODDART SOLVENTMF8052-41-3		8052-41-3	20 - 40	232-489-3	N°
	R10, Xn;R65, R67				
CARBONE (DIOXYDE DE)		124-38-9	2,5 - 10	204-696-9	N°
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		95-63-6	1 - 2,5	202-436-9	N°
	R10, Xn;R20, Xi;R36/37/38, N;R51-53				
2-BUTOXYETHANOL		111-76-2	1 - 2,5	203-905-0	N°
	Xn;R20/21/22, Xi;R36/38				
METHYL ETHYL BENZENE, ALL ISOMERS		25550-14-5	1 - 2,5	247-093-6	N°
TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6]		25551-13-7	1 - 2,5	247-099-9	N°

Composants	Classification	No. CAS	%	N° CE/N° d'enregistrement REACH	Obs.
XYLENE (MIXED ISOMERS)	R10, Xn;R20/21, Xi;R38	1330-20-7	1 - 2,5	215-535-7	N°
BENZENE,1-METHYLETHYL-	R10, Xn;R65, Xi;R37, N;R51-53	98-82-8	0,1 - 1	202-704-5	
ÉTHYLBENZÈNE	F;R11, Xn;R20	100-41-4	0,1 - 1	202-849-4	

67/548 : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Sortir au grand air. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Si nécessaire, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve à sens unique, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Dans le cas improbable d'une ingestion, contacter un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.
Conseils généraux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation
Avis aux médecins	En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour éviter toute accumulation de pression de vapeur. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Moyen d'extinction approprié	Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Risques inhabituels de feu & d'explosion	La chaleur peut provoquer une explosion du récipient.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière. Les vêtements de protection classiques des pompiers offrent une protection limitée uniquement.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel superflu. Tenir le dos contre le vent. Conserver à l'écart des zones basses. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.
----------------------------------	--

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Procédures de confinement

ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bonbonne vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur.

Méthodes de nettoyage

Éviter que le produit arrive dans les égouts. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit ou attendre que la surface vaporisée soit totalement sèche. Peut être enflammé par une flamme ouverte. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Relier les récipients à la terre et effectuer une liaison équipotentielle lors de tout transfert de substance. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact de cette substance avec la peau. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter toute exposition prolongée. Se laver abondamment après toute manipulation.

Stockage

Conserver sous clé. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Aérosol de niveau 1.

Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou conserver à des températures supérieures à 49 °C/120 °F sous peine d'explosion. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Éviter toute exposition prolongée à la lumière du soleil. Réfrigération recommandée. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Belgique

Composants

Composants	Cat.	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	VME	20 ppm 100 mg/m3	
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	VLCT	246 mg/m3 50 ppm	
	VME	20 ppm 98 mg/m3	
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	VLCT	30000 ppm 54784 mg/m3	
	VME	9131 mg/m3 5000 ppm	
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
STODDART SOLVENTMF8052-41-3 (8052-41-3)	VME	533 mg/m3 100 ppm	
TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6] (25551-13-7)	VME	100 mg/m3	
		20 ppm	
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	VLCT	100 ppm 442 mg/m3	
	VME	50 ppm 221 mg/m3	

Danemark

Composants	Cat.	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	Vle	20 ppm 100 mg/m3	Brouillard.
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	Vle	20 ppm 98 mg/m3	
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	Vle	5000 ppm 9000 mg/m3	
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0	Vle	1 mg/m3	
STODDART SOLVENTMF8052-41-3 (8052-41-3)	Vle	25 ppm 145 mg/m3	
TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6] (25551-13-7)	Vle	25 ppm	
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	Vle	120 mg/m3 25 ppm 109 mg/m3	

La France

Composants	Cat.	Valeur
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	VLE	50 ppm 250 mg/m3
	VME	20 ppm 100 mg/m3
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	VLE	147.6 mg/m3 30 ppm
	VME	2 ppm 9.8 mg/m3
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	VME	9000 mg/m3 5000 ppm
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	BEL	1500 mg/g
	VLE	100 ppm 442 mg/m3
	VME	50 ppm 221 mg/m3

Allemagne

Composants	Cat.	Valeur
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	AGW	20 ppm 100 mg/m3
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	AGW	20 ppm 98 mg/m3
	BEL	100 mg/l
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	AGW	9100 mg/m3 5000 ppm
METHYL ETHYL BENZENE, ALL ISOMERS (25550-14-5)	AGW	100 mg/m3
TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6] (25551-13-7)	AGW	100 mg/m3
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	AGW	100 ppm 440 mg/m3
	BEL	1.5 mg/l 2 g/l

Italie

Composants	Cat.	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	VME	20 ppm 100 mg/m3	Fraction inhalable.
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	VLCT	50 ppm 246 mg/m3	
	VME	98 mg/m3 20 ppm	
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	VME	5000 ppm 9000 mg/m3	
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0	VME	5 mg/m3	
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	VLCT	100 ppm	

Composants	Cat.	Valeur	Forme
	VME	442 mg/m3 50 ppm 221 mg/m3	
Pays-Bas			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	VLCT	200 mg/m3	
	VME	100 mg/m3	
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	VLCT	246 mg/m3	
	VME	100 mg/m3	
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	VME	9000 mg/m3	
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0	VME	5 mg/m3	Brouillard.
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	VLCT	442 mg/m3	
	VME	210 mg/m3	
Espagne			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	VME	100 mg/m3 20 ppm	
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	VLCT	245 mg/m3 50 ppm	
	VME	20 ppm 98 mg/m3	
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	VME	9150 mg/m3 5000 ppm	
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	VLCT	100 ppm 442 mg/m3	
	VME	50 ppm 221 mg/m3	
Suède			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	VLCT	35 ppm 170 mg/m3	
	VME	120 mg/m3 25 ppm	
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	VLCT	20 ppm 100 mg/m3	
	VME	50 mg/m3 10 ppm	
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	VLCT	18000 mg/m3 10000 ppm	
	VME	5000 ppm 9000 mg/m3	
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
STODDART SOLVENTMF8052-41-3 (8052-41-3)	VLCT	300 mg/m3 50 ppm	
	VME	25 ppm 150 mg/m3	
TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6] (25551-13-7)	VLCT	35 ppm	
	VME	170 mg/m3 25 ppm	
		120 mg/m3	
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	VLCT	100 ppm 450 mg/m3	
	VME	50 ppm 200 mg/m3	

Royaume-Uni**Composants****Cat.****Valeur**

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)	VME	25 ppm 125 mg/m3
2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	BEL VLCT VME	240 mmol/mol 50 ppm 25 ppm
CARBONE (DIOXYDE DE) (124-38-9)	VLCT	27400 mg/m3 15000 ppm 9150 mg/m3 5000 ppm
TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6] (25551-13-7)	VME	25 ppm
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)	BEL VLCT VME	125 mg/m3 650 mmol/mol 100 ppm 441 mg/m3 220 mg/m3 50 ppm

Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Contrôle de l'exposition professionnelle**Protection respiratoire**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique ou une cartouche contre les vapeurs organiques ou un respirateur à adduction d'air homologués NIOSH. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Porter des gants appropriés.

Protection des yeux

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Protection de la peau et du corps

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.

Généralités

Pour usage industriel seulement : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Aérosol.
État physique	Liquide
Forme	Aérosol.
Couleur	Bleu-vert
Odeur	Type hydrocarbure.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point d'ébullition	> 159 °C (> 318,2 °F)
Point d'éclair	43 °C (109,4 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume	6 évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume	0,9 évalué
Pression de vapeur	6379,34 hPa évalué
Masse volumique	820 kg/m ³
Densité relative	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Non disponible.
Solubilité (autre)	Non disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Viscosité	3 cSt @ 40 °C (104 °F)
Densité de vapeur	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	-74.8 °C (-103 °F) évalué / -74.8 °C (-103 °F) évalué
Température d'autocombustion	230 °C (446 °F) évalué
COV	48,5 %
Pourcentage de composés volatils	65 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Irritants. Oxydes d'azote (NOx). Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.
Stabilité	Risque d'ignition. Ce produit est stable dans des conditions normales.
Matières à éviter	Agents oxydants forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

Produit

Bel-Ray 6 in 1 (Mélange)

Résultats d'essais

Aiguë Autre DL50 Lapin : 7216 mg/kg évalué
Aiguë Autre DL50 Souris : 26442 mg/kg évalué
Aiguë Cutané DL50 Lapin : 3594 mg/kg évalué
Aiguë Cutané DL50 Lapin : 2297 g/kg évalué
Aiguë Cutané DL50 Rat : 86207 g/kg évalué
Aiguë Inhalation CL50 Rat : 10487 mg(l évalué
Aiguë Inhalation CL50 Souris : 36082 ppm évalué
Aiguë Inhalation CL50 Souris : 7555 mg(l évalué
Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde : 30,93 g/kg évalué
Aiguë Oral DL50 Lapin : 8,25 g/kg évalué
Aiguë Oral DL50 Rat : 4931 mg/kg évalué
Aiguë Oral DL50 Rat : 33,88 g/kg évalué
Aiguë Oral DL50 Souris : 27188 mg/kg évalué
Aiguë Oral DL50 Souris : 30,93 g/kg évalué

Composants

ÉTHYLBENZÈNE (100-41-4)

Résultats d'essais

Aiguë Autre DL50 Souris : 2272 mg/kg
Aiguë Cutané DL50 Lapin : 17800 mg/kg
Aiguë Oral DL50 Rat : 3500 mg/kg
Aiguë Oral DL50 Rat : 5,46 g/kg
Aiguë Autre DL50 Lapin : 280 mg/kg
Aiguë Autre DL50 Rat : 340 mg/kg
Aiguë Autre DL50 Souris : 1130 mg/kg
Aiguë Cutané DL50 Lapin : 400 mg/kg
Aiguë Inhalation CL50 Rat : 450 mg(l 4.00 Heures
Aiguë Inhalation CL50 Souris : 700 mg(l 7.00 Heures
Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde : 1,2 g/kg
Aiguë Oral DL50 Lapin : 0,32 g/kg
Aiguë Oral DL50 Rat : 560 mg/kg
Aiguë Oral DL50 Rat : 1,48 g/kg
Aiguë Oral DL50 Souris : 1519 mg/kg

Composants

2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)
XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)

Résultats d'essais

Aiguë Oral DL50 Souris : 1,2 g/kg
Aiguë Autre DL50 Rat : 3,8 mg/kg
Aiguë Cutané DL50 Lapin : > 43 g/kg
Aiguë Inhalation CL50 Rat : 6350 mg(l 4.00 Heures
Aiguë Inhalation CL50 Souris : 3907 mg(l 6.00 Heures
Aiguë Inhalation LCL0 Rat : 8000 mg(l 4.00 Heures
Aiguë Oral DL50 Rat : 3523 - 8600 mg/kg
Aiguë Oral DL50 Souris : 1590 mg/kg
Aiguë Oral DL50 Rat : 8970 mg/kg

Aiguë Cutané DL50 Lapin : > 3160 mg/kg
Aiguë Inhalation CL50 Rat : > 2000 mg(l 48.00 Heures
Aiguë Oral DL50 Rat : 6 g/kg

TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6] (25551-13-7)
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Voies d'exposition

Inhalation. Ingestion.

Toxicité chronique

L'inhalation prolongée peut être nocive. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer des lésions pulmonaires. Peut être nocif en cas d'absorption cutanée.

Le 2-butoxyéthanol peut être absorbé en quantités toxiques par la peau en cas de contact répété et prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'être humain.

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Cancérogénicité

Risque soupçonné de cancer.

IARC Monographs. Overall Evaluation of Carcinogenicity

2-BUTOXYETHANOL (CAS 111-76-2)	3 Not classifiable as to carcinogenicity to humans.
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	2B Possibly carcinogenic to humans.
STODDART SOLVENTMF8052-41-3 (CAS 8052-41-3)	3 Not classifiable as to carcinogenicity to humans.
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	3 Not classifiable as to carcinogenicity to humans.
XYLENE (MIXED ISOMERS) (CAS 1330-20-7)	3 Not classifiable as to carcinogenicity to humans.

Mutagénicité

Aucune donnée n'indique que ce produit, ou tout composant présent à des teneurs supérieures à 0,1 %, est mutagène ou génotoxique.

Tératogénicité

Il a été démontré que des composants de ce produit provoquent des défauts congénitaux et des troubles reproductifs chez les animaux de laboratoire.

Reproductivité

Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse. Il a été démontré que des composants de ce produit provoquent des défauts congénitaux et des troubles reproductifs chez les animaux de laboratoire.

Épidémiologie

Aucune donnée épidémiologique n'est disponible sur ce produit.

Effets locaux

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Peut provoquer une irritation cutanée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques

Produit

Bel-Ray 6 in 1 (Mélange)

Résultats d'essais

CE50 Daphnia : 368 mg(l 48.00 heures évalué
CL50 Poisson : 179 mg(l 96.00 heures évalué

Composants

Résultats d'essais

ÉTHYLBENZÈNE (100-41-4)

CE50 Puce d'eau (daphnia magna) : 1,37 - 4,4 mg(l 48.00 heures
CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) : 4,2 mg(l 96.00 heures
CL50 Inland silverside (Menidia beryllina) : 1250 mg(l 96.00 heures

2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)

Composants

XYLENE (MIXED ISOMERS) (1330-20-7)

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (95-63-6)

Résultats d'essais

CL50 Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) : 2,66 - 4,09 mg/l 96.00 heures

CL50 Tête-de-Boule : 7,19 - 8,28 mg/l 96.00 heures

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Écotoxicité

Présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Effets sur l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions de traitement

Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Codification UE des déchets

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Nom d'expédition correct	AÉROSOLS inflammables
Classe de danger	2.1
Numéro NU	1950
Étiquettes requises	2.1
Chiffre	5F
Catégorie Transport	2

IATA

Nom d'expédition correct	Aérosols, inflammables
Classe de danger	2.1
Numéro NU	1950

IMDG

Nom d'expédition correct	AÉROSOLS inflammables
Classe de danger	2.1
Classe de danger subsidiaire	5F
Numéro NU	1950



ADR



IATA



IMDG

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Étiquetage

Contient

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE, 2-BUTOXYETHANOL, BUTYLHYDROXYTOLUENE, CINNAMIC ALDEHYDE, ÉTHYLBENZÈNE, Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-54-7, 64742-65-0, STODDART SOLVENTMF8052-41-3, TRIMETHYLBENZENE AND ALL ISOMERS, EXCLUDING 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE [CAS RN 95-63-6], XYLENE (MIXED ISOMERS)

Symbole(s)



Nocif

Phrase(s) R

R10 Inflammable.
R14 Réagit violemment au contact de l'eau.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S23 Ne pas respirer les fumées, vapeurs.
S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres réglementations

Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition. Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit. Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Classe de danger pour l'eau

VwVwS

WGK2

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R14 Réagit violemment au contact de l'eau.
R20 Nocif par inhalation.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R38 Irritant pour la peau.
R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Avis de non-responsabilité

Bel-Ray Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Date d'émission

le 21-Décembre-2010

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Révision du produit
IDENTIFICATION DES DANGERS: Risques particuliers
Composition / Information on Ingredients : Disclosure Overrides
PREMIERS SECOURS: Contact avec la peau
PREMIERS SECOURS: Ingestion
STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ: Produits de décomposition dangereux